

STAGE D'ÉTÉ

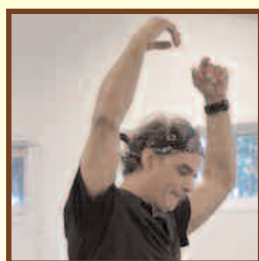


CLASSIQUE - CONTEMPORAIN ATELIER CHOREGRAPHIQUE MASTER CLASS

avec

VINCIANE GHYSSENS - MATTHEW MADSEN
directeurs du VM Ballet

MANON BASTARDIE
directrice de la Ballet Modern Cie



CLASSIQUE

Cours Technique - Travail Personnalisé

CONTEMPORAIN

Atelier et Répertoire

ATELIER CHOREGRAPHIQUE

8 au 12 JUILLET 2019

**LE SUIVI DE CE STAGE PEUT VALOIR AUDITION
POUR LE VM BALLE ET LA B&M COMPAGNIE**

Renseignements : 06 98 66 11 06
et sur www.vmdancestudio.com

VM BALLE SCHOOL - 78, Chemin de Lanusse - 31200 TOULOUSE

CLASSIQUE

avec Vinciane Ghysens

Directrice du VM Ballet

THÈME / L'EN-DEHORS, L'ALIGNEMENT, LES DIRECTIONS

(base de toute construction technique)

CONTENU

Comment accéder à l'en-dehors maximal dans son corps.

Comment maintenir le maximum d'en-dehors dans sa danse.

Comment améliorer et optimiser son en-dehors grâce à l'acquisition d'outils personnalisés.

CONTEMPORAIN

avec Manon Bastardie

Directrice de la Ballet Modern Compagnie

Ressentir et donner un sens aux mouvements au travers d'un atelier et de l'apprentissage du répertoire de la B&M Cie

« HORIZONS »

Travail basé sur 4 axes principaux :

Recentrer son corps sur une seule et même ligne directrice, son centre.

Sentir l'importance de la relation au sol.

Comprendre d'où le mouvement commence et qu'est ce qui l'engendre.

Comprendre la relation entre le classique et le contemporain.

ATELIER CHOREGRAPHIQUE

avec Matthew Madsen

Directeur du VM Ballet - Chorégraphe Américain

Participation des élèves pour la création via improvisations et échanges avec le Chorégraphe.

Travail sur l'expression du Corps et le ressenti liés à la musique via la chorégraphie.

LIEU DU STAGE

VM BALLET

78, Chemin de Lanusse - 31200 TOULOUSE

HORAIRES

9h00 à 10h30 / Vinciane Ghyssens

Cours individualisé - Alignement et en-dehors

10H45 à 12h15 / Vinciane Ghyssens

Cours technique

12h15 à 13h00

Echange : Vinciane Ghyssens et élèves

13h00 - 14h00 / Repas

14h00 à 15h00 / Manon Bastardie

Atelier Contemporain

15h15 à 16h15 / Manon Bastardie

Répertoire de la B&M Compagnie

16h30 à 18h30 / Matthew Madsen

Atelier Chorégraphique

COÛT DU STAGE : 350 €

Ce stage s'adresse aux élèves de 12 à 18 ans
qui suivent un cursus de danse classique soutenu.

Coût du stage de danse : 350 euros

Logement 5 nuits au VM Ballet Home + repas :

350 euros

ou 5 déjeuners livrés au VM Ballet

60 euros

(tous les repas sont préparés avec des produits Bio,
frais et locaux)

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Remplir en lettres capitales

A

SEXE M F

NOM.....

PRÉNOM.....

DATE DE NAISSANCE.....

NATIONALITÉ.....

ADRESSE.....

CODE POSTALVILLE.....

TÉLÉPHONE PORTABLE.....

ADRESSE MÉL.....

POUR LES MINEURS, REPRÉSENTANT LÉGAL :

NOM.....PRÉNOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTALVILLE.....

TÉLÉPHONE.....

MÉL.....

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à Annie ANDIOC, présidente de l'Association.

B

PATHOLOGIES CONNUES

(Allergies.....)

HOSPITALISATION

Autorisation parentale d'intervention chirurgicale :
Sous réserve d'en être préalablement informés ou les personnes désignées ci-dessous ;
Nous, soussignés père et mère/responsable légal de l'enfant,
Autorisons le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur notre enfant (Nom et prénom).....

Fait à, le

Signatures des parents/ du responsable légal

INSCRIPTION STAGE D'ÉTÉ

DANSE
CLASSIQUE
&
CONTEMPORAIN

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Remplir en lettres capitales

C

AUTORISATION DE SORTIE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e).....autorise ma fille (mon fils) à quitter seul(e)

les locaux du VM.BALLET à la fin des cours entre les cours

je refuse que mon enfant quitte seul l'établissement. Merci d'indiquer les coordonnées de la personne habilitée à prendre l'élève en charge à la fin des cours.....

En-dehors des heures de cours, l'association n'est plus responsable de ses élèves mineurs.

Signatures des parents / du responsable légal précédées de la mention "Lu et approuvé".

Fait à leSignature

D

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

- ☆ LE DOSSIER D'INSCRIPTION DÛMENT REMPLI.
 - ☆ L'AUTORISATION DE SORTIE POUR LES MINEURS.
 - ☆ L'ATTESTATION D'ASSURANCE.
 - ☆ LE CERTIFICAT MÉDICAL JUSTIFIANT DE L'APTITUDE À SUIVRE UN ENTRAÎNEMENT DE DANSE INTENSIF.
 - ☆ UN CHÈQUE DE **350 EUROS** pour le stage.
 - ☆ UN CHÈQUE DE **350 EUROS** POUR L'HÉBERGEMENT ET LES REPAS
- OU
- ☆ UN CHÈQUE DE **60 EUROS** POUR LES 5 déjeuners

Chèque(s) à l'ordre de "Association Jeunes Danseurs"
à envoyer au
VM BALLET

78, Chemin de Lanusse - 31200 TOULOUSE



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1 - COURS DU VM BALLET

- 1.1 Les élèves s'engagent à suivre **tous les cours DU STAGE**.
- 1.2 À respecter les horaires des cours, avoir une attitude correcte vis-à-vis des professeurs et des autres danseurs. A défaut, le professeur peut demander leur exclusion.
- 1.3 En cas de situations conflictuelles répétées, un entretien aura lieu avec la Direction afin de trouver un compromis ou de prononcer l'exclusion définitive de l'élève, sans remboursement.
- 1.4 Tout mineur peut quitter seul les locaux de l'école à la fin des cours sauf demande écrite du représentant légal le jour de l'inscription. Dans ce cas, les coordonnées de la personne habilitée à prendre en charge l'élève doivent être communiquées à la Direction.

2 - ABSENCES

- 2.1 Les absences ou l'interruption du stage ne seront pas remboursées.

3 - LOCAUX

- 3.1 Le VM BALLET n'est pas responsable des vols qui pourraient avoir lieu dans les locaux.
- 3.2 Il est interdit de toucher les miroirs dans les salles de danse. Il est interdit de manger dans les salles de danse et de fumer dans l'enceinte des locaux. La consommation de bonbons ou de chewing-gums est interdite durant les cours.
- 3.3 Pour toute dégradation volontaire commise aux biens immobiliers et mobiliers appartenant au VM BALLET, les frais de remise en état sont à la charge de l'élève majeur, ou du représentant légal de l'élève mineur.
- 3.4 Toute utilisation des salles et du matériel en général, en dehors de la programmation nécessite l'accord préalable de la Direction.
- 3.5 Les élèves sont tenus de laisser les vestiaires et les salles propres.
- 3.6 Une salle de détente avec un coin repas qu'il faudra laisser propre, est mise à la disposition des élèves.

4 - TENUES

Tenue de cours adaptée à la danse classique et à la danse contemporaine.

5 - ENGAGEMENTS

L'inscription au stage d'hiver du VM BALLET implique l'acceptation du présent règlement intérieur et de son paiement.

6 - AUTORISATION DU DROIT À L'IMAGE

Site internet, reportages journalistiques, publicités de l'association, toute autre communication concernant les activités du VM Ballet.

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

Vu le consentement préalablement exprimé par la personne mineure ci-avant,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de l'image et/ou de la voix de votre enfant mineur dont l'identité est donnée en page 1 du présent dossier d'inscription, dans le cadre des projets portés par l'association et détaillés dans ses statuts et pour les modes d'exploitation désignés ci-dessus.

Cet enregistrement de l'image/la voix du mineur que vous représentez sera réalisé sous l'autorité de l'association et aura lieu dans le cadre des cours dispensés par elle, ou tout autre manifestation, publique ou privée auquel elle participera avec le mineur, dans le respect de son objet social.

Le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers. Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de l'image et/ou de la voix du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Je soussigné(e) (prénom, nom).....
déclare être le représentant légal du mineur désigné ci-dessus.

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant le mineur que je représente et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de son image et/ou de sa voix, dans le cadre exclusif du projet exposé.

7 - SIGNATURES

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur, des modalités de règlement et je m'engage à les respecter.

Fait à :Le :

Signatures précédées de la mention manuscrite "**Lu et Approuvé**".

Le Danseur

Le représentant légal